BARÈME maximal HONORAIRES LOCATIONS - GESTION

LOCATIONS (TVA 20 % INCLUSE)

		
	1,50 % du loyer	1,50 % du loyer
VISITES:	annuel hors charges	annuel hors
		charges
	1,50 % du loyer	1,50 % du loyer
CONSTITUTION DU DOSSIER :	annuel hors charges	annuel hors
		charges
	1,50 % du loyer	1,50 % du loyer
REDACTION CONTRAT/RENOUVELLMT :	annuel hors charges	annuel hors
		charges

ETAT DES LIEUX (TVA 20 % INCLUSE)

	MONTANT TTC	QUOTE PART	QUOTE PART
	MONTANTITE	LOCATAIRE TTC	BAILLEUR TTC
Studio et F1	270.00 €	135.00 €	135.00 €
F2	300.00€	150.00 €	150.00 €
F3	330.00€	165.00 €	165.00 €
F4	360.00€	180.00 €	180.00 €
F5	408.00€	204.00 €	204.00 €
F6 et +	456.00 €	228.00€	228.00 €

Pour la partie du locataire, les honoraires ci-dessus s'entendent dans la limite de 8 € TTC/m² pour les visites, la constitution dossier et la rédaction des contrats et 3 €/m² pour l'état des lieux

LOCATIONS LOCAUX PROFESSIONNELS:

VISITE - CONSTITUTION DU DOSSIER - ETAT DES LIEUX 12% TTC du loyer hors charges annuel à charge du preneur

GERANCE LOCATIVE (TVA 20 %) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de gestion : 8.10 % TTC du loyer mensuel et des charges Assurance : Garantie des Loyers Impayés : 1.87 %

MEDIATEUR - MEDIATION - VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Page 1 sur 2 09/08/19

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS

TARIFS VENTES:

Honoraires TTC à charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour les ventes de maisons, appartements, caves, garages et terrains, fonds de commerce, locaux ou murs commerciaux, pas de porte, cessions de baux avec pas de porte ou droit au bail, terrains commerciaux ou industriels, les honoraires TTC (dont TVA 20%) sont calculés sur le prix net vendeur (sauf viager : calcul sur la valeur vénale du bien) :

Montant de la vente		Honoraires TTC*	
0 €	49 999 €	10.0% maximum Et minimum de 3 500 €	
50 000 €	79 999 €	8.0% maximum	
80 000 €	119 999 €	7.0% maximum	
120 000 €	149 999 €	6.5% maximum	
150 000 €	199 999 €	6.0% maximum	
200 000 €	299 999 €	5.5% maximum	
300 000 €	499 999 €	5.0% maximum	
500 000 €	599 999 €	4.5% maximum	
600 000 €	999 999 €	4.0% maximum	
1 000 000 €	+	3.8% maximum	

*Somme arrondie à la centaine supérieure,

Tranches de prix non-cumulatives

En cas de vente en concours avec une agence du Groupe immobilier, les honoraires sont partagés par moitié entre les deux agences.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire.

Toute estimation hors mise en vente avec remise d'un avis de valeur d'un bien immobilier si elle est facturée ne peut excéder 150 € TTC dont TVA 20 %.

MEDIATEUR - MEDIATION - VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr 465 avenue de la Libération 54 000 NANCY mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Page 2 sur 2 09/08/19